

Les naufrages de migrants qui sont survenus à Lampedusa ou à Malte au début du mois d'octobre alertent opinions et pouvoirs publics. Un immigré, en mer, n'est pas un immigré : il ne le devient qu'en posant pied à terre, sur un sol qui lui est étranger. En mer, les migrants venus d'Afrique qui se sont échoués sont des hommes, des femmes et des enfants en situation précaire et de danger immédiat.

En effet, les bateaux surchargés de populations fuyant pour la plupart d'entre eux la situation d'Etat failli en Afrique de l'Est ont un rêve d'Europe. Les embarcations sur lesquelles ils prennent place, affrétés par des passeurs qui s'enrichissent de ce trafic, sont loin de correspondre au voyage en Méditerranée, surtout dès lors qu'elles embarquent cent, deux cent ou trois cent personnes.

Comment répondre au besoin de secourir ces populations ? Comment trouver les solutions, maritimes mais aussi juridiques, pour lutter contre l'immigration clandestine, dont la première route passe en mer mais est aussi la plus dangereuse ? C'est l'objet de cette étude que le CESM publie ici. Elle éclaire le cadre juridique du phénomène, les dispositifs européens mise en place et amorce des pistes de réflexion pour l'action publique en matière de lutte contre l'immigration irrégulière.